

Centre de Formation

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou d'encapsulage.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier dans le respect des règles permettant de prévenir les risques liés à l'amiante.

Programme

1. Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
2. Les effets de l'amiante sur la santé notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
3. La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante
4. La prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...)
5. La protection des travailleurs :
 - Dispositions relatives à la surveillance médicale,
 - Fiche d'exposition,
 - Attestation d'exposition, qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise
 - Information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent,
 - Rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail,
 - Élimination des déchets amiantés.
6. Mise en situation sur plateforme pédagogique pour
 - Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
 - Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement :
 - Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
 - Procédures d'entrée et de sortie de zone.
 - Connaître le rôle des équipements de protection collective.
 - Être capable de les utiliser selon les consignes établies.
 - Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement
 - Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
 - Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies.
 - Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées.
 - Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement.
 - Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés.
 - Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
 - Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Méthodes et supports

- Progression pédagogie par objectifs alternant les séquences technologiques et pratiques
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Support vidéo-projection
- Plateforme pédagogique
- Formateur(s) amiante certifié(s) par l'INRS
- Certification inscrite au Répertoire Spécifique n°RS6421 le 19/10/2023 par le Ministère du Travail du Plein emploi et de l'Insertion

Prérequis

- Bonne maîtrise de la langue enseignée (français),
- Autre langue, la formation sera adaptée à la langue parlée et lue du stagiaire (nous consulter)
- Certificat d'aptitude médicale au port du masque et au poste de travail

Modalités d'évaluation

- En fin de formation, chaque participant réalisera une évaluation théorique et une évaluation pratique des connaissances.
- Pour se voir délivrer l'attestation de compétences, chaque stagiaire doit valider l'évaluation théorique et l'évaluation pratique.

Critères de réussite

Évaluation théorique des connaissances :

- Favorable si $\geq 13/20$
- Rattrapage si $>10/20$ et $<13/20$
- Défavorable si $\leq 10/20$

Évaluation pratique des connaissances :

- Favorable si $\geq 25/40$
- Rattrapage si >20 et $<25/40$
- Défavorable si $\leq 19/40$